COMMUNE DE VASSEL
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023

Éléments de contexte

La Commune de VASSEL a une superficie de 295 hectares. Sa population DGF est de 304 habitants. On compte 2 870 de longueur de voirie et une surface de 2 945 m² avec les places.
Elle est membre de la Communauté de Commune BILLOM COMMUNAUTE. La Commune est en regroupement pédagogique avec la Commune de BOUZEL, géré par un syndicat intercommunal : le SIBOVA.

Les ressources et les charges de la section de fonctionnement

Les ressources de fonctionnement de la commune sont principalement constituées des impôts locaux, de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État et du produit des locations communales.

Les dépenses sont constituées par les charges de personnel, les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les participations (en particulier Service Départemental d'Incendie et de Secours et SIBOVA), le service ADS du Grand Clermont pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, des frais d'honoraires d'avocats face à l'augmentation des situations contentieuses et les charges financières liées au remboursement des intérêts des emprunts.
La différence entre les ressources de fonctionnement et les charges représente la capacité d'autofinancement de la commune (CAF).
La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **230 965,45 €**

Les ressources et les charges de la section d'investissement

Le budget d'investissement regroupe les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la commune, par exemple les acquisitions de biens et les gros travaux de bâtiments ou de création de voirie, et le remboursement du capital des emprunts.

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement, les subventions octroyées par l'État, la Région ou le Département et l'emprunt.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **593 620,38 €**

En 2023, les dépenses d'investissement sont :

Replantation du bois de Fiole	35 400 €
Matériel divers	5 000 €
Eclairage public (lampadaire rond-point + optimisation éclairage)	1 394 €
Aménagement Chemin des Rivailles	366 338 €
Bâtiments divers (stores école et cuisine SP, acoustique SP, pompes à chaleur 2 logements)	14 403 €
Acquisition de terrain	10 000 €
Bâtiments divers	121 827 €

Pour les recettes,

Taxes d'aménagement	4 000 €
FCTVA	9 400 €
Subventions aménagement chemin des Rivailles (DETR, Amendes de police et FIC)	198 410 €
Subventions travaux rénovation Eglise (Région)	16 210 €
Virement de la section de fonctionnement	24 207 €
Emprunt	150 000 €

Les taux des taxes locales appliqués aux foyers restent inchangés par rapport à 2022, à savoir :
• Foncier bâti = 12,00 %
• Foncier non bâti = 109,88 %
Le taux de la taxe départemental 2023 appliqué est de 20,48 %.

En 2021, la réforme de la taxe d'habitation avec sa suppression a été mise en place. La commune perçoit, en compensation de ses pertes de recettes, le produit du foncier bâti des départements afin de maintenir ses ressources fiscales**.**
A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour 2023, le taux de la taxe d'habitation reste inchangé au taux de 11 €

Le produit fiscal attendu s'élève à 86 075 €.

Effectifs de la collectivité et charges de personnel
- 1 adjoint technique titulaire polyvalent à 20 heures hebdo en charge de l'entretien des espaces et bâtiments publics et du ménage à l'école ;
- 1 rédacteur principal titulaire 2ème classe à 16 heures hebdo exerçant les fonctions de secrétaire de mairie;
- 1 adjoint administratif titulaire à 12 heures hebdo exerçant les fonctions de secrétaire de mairie ;
- 1 adjoint technique titulaire polyvalent à 20 heures hebdo en charge de l'entretien des espaces et bâtiments publics.